

Le jeudi 24 juin 2021, à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

Manuel HERRERO, Catherine SOUZEAU, Bernard BLONDEL, Christophe LANGELLIER, Anne-Claire BERTRANDIE (arrivée en cours de séance), Frédéric LEMAITRE, Martine BESNIER, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

Etaient absents/excusés :

Catherine BASILLE ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT

Désignation d'un secrétaire :

Fabienne DELAUNAY

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire

Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021

1. Personnel –
 - a. Modification du temps de travail des ATSEM
 - b. Contractuels école
 - c. Contrats aidés
2. Finances – subventions aux associations
3. Ecole – renouvellement de la dérogation pour la semaine à 4 jours
4. Cimetière – reprise de 7 concessions
5. SDE – demande d'adhésion de Saint-Valéry-en-Caux
6. Centre des finances Publiques de Bolbec – réorganisation

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

1. PERSONNEL

Madame le Maire expose que, pour faire suite au départ à la retraite d'une des ATSEM en octobre 2021, une nouvelle organisation des agents communaux à l'école est envisagée.

En effet, il est souhaitable d'optimiser les temps de présence des agents afin d'éviter d'avoir des coupures plusieurs fois par jour.

Actuellement, certains agents se déplacent pour quelques heures le matin, le midi et le soir. Cette organisation du travail n'est pas confortable pour les agents et engendre des soucis de recrutement en cas de nécessité de remplacement par exemple.

A cet effet, il est nécessaire de revoir les horaires de certains postes. Les agents ont été consultés et sont d'accord avec cette nouvelle organisation. Le temps de travail des agents en poste n'évolue pas de plus de 10%, il n'est donc pas nécessaire de saisir les instances paritaires.

La commission « personnel » a été consultée et a émis un avis favorable

a. Modification du temps de travail des ATSEM

Il est proposé de modifier les emplois permanent des atsem des petits-moyens, déjà en poste, comme suit :

-Adjoint technique principal de 2e classe, catégorie C (ATSEM – emploi pourvu : titulaire CNRACL)

- Temps de travail annualisé à 28.53/35e (contre 28/35e précédemment) : 34h/sem sur le temps scolaire et 80h de grand ménage pendant les vacances

-Adjoint technique, catégorie C (ATSEM – emploi pourvu : non titulaire)

- Temps de travail annualisé à 29.23/35e (contre 27.58/35e précédemment) : 36h/sem sur le temps scolaire et 40h de grand ménage pendant les vacances

b. Contractuels école

Il est proposé de modifier les postes déjà ouverts, mais pas toujours pourvus, comme suit :

-Adjoint technique, catégorie C (agents de surveillance et d'entretien – emploi pourvu : non titulaire)

- Temps de travail annualisé à 20.21/35e (contre 20/35e précédemment) : 24h/sem sur le temps scolaire et 60h de grand ménage pendant les vacances

-Adjoint technique, catégorie C (nouvelle ATSEM – emploi non pourvu)

- Suppression du poste au temps de travail annualisé à 115/151.67
- Création d'un poste au temps de travail annualisé à 28.44/35e : 35h/sem sur le temps scolaire et 40h de grand ménage pendant les vacances

-Adjoint technique, catégorie C (agent de surveillance et d'entretien – emploi non pourvu)

- Suppression du poste au temps de travail annualisé à 17.90/35e
- Création d'un poste au temps de travail annualisé à 21/35e : 25h/sem sur le temps scolaire et 60h de grand ménage pendant les vacances

c. Emploi non permanent – contrat PEC

Le pôle emploi nous fait savoir que les critères d'éligibilité au PEC ont de nouveau changé cette année. Seuls les moins de 26 ans ou bénéficiaires du RSA peuvent y prétendre. Par conséquent, nous ne pouvons pas renouveler le contrat en cours.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un nouvel agent pour effectuer les missions d'aide cantinière et d'agent d'entretien des sanitaires et des locaux scolaires, il est proposé de recruter un agent en contrat aidé appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Ce recrutement permettrait au bénéficiaire de s'insérer dans la vie active, d'avoir accès à des formations, et d'acquérir des compétences. La commune pourrait bénéficier d'un remboursement jusqu'à 60% du salaire brut de l'agent et de voir ses charges patronales considérablement réduites.

Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

-CDD d'1 an renouvelable une fois à compter du 23 août 2021

-Horaires :

Semaine type lundi, mardi, jeudi, vendredi :

10h30-11h00 : Mise en place du réfectoire

11h00-11h30 : Pause repas (avantage en nature « repas »)

11h30-13h30 : Service réfectoire

13h30-15h30 : Plonge et entretien réfectoire

15h30-15h45 : entretien du bureau de direction

16h30-19h00 : Entretien des sanitaires et des classes

20h de grand ménage en décembre, avril et août + 20h de ménage à la salle 5 semaines par an (remplacement de l'agent en poste pendant ses congés)

Soit 29h/ semaine pendant le temps scolaire uniquement + 160h pendant les vacances scolaires.

Base de rémunération annualisée : 26.34/35e. L'agent devra effectuer 5.27h (5h16min) au titre de la journée de solidarité.

-Poste d'agent d'entretien polyvalent

-Rémunération au SMIC

Dans l'éventualité où le recrutement d'un contrat aidé n'était finalement pas envisageable, Madame le Maire procèdera au recrutement d'un CDD de droit public, sur la base de 24.15/35e annualisées, IB354/IM332 (l'agent aura toutes les vacances scolaires, hormis pour les 60h de grand ménage à l'école).

Il est par ailleurs rappelé que le conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels dans le cadre d'accroissement d'activité et de remplacement d'agents non disponibles.

Le conseil décide d'autoriser Madame le Maire à :

- modifier la durée hebdomadaire de travail de certains agents, comme énoncé précédemment ; et procéder aux recrutements d'agents contractuels selon l'article 3-3.5 du CGCT, pour les postes non encore pourvus,
- procéder au recrutement d'un contrat PEC, ou à défaut, d'un CDD de droit public d'une durée d'un an,
- signer tous les actes afférents à cette affaire.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

2. Finances – subventions aux associations

Comme tous les ans, il est nécessaire de fixer le montant des subventions à verser aux associations.

Le montant de chaque subvention est notamment déterminé en fonction du nombre d'adhérents Nointotais, et des bilans de l'année N-1.

21 500 € ont été prévus au budget à cet effet (dont 4 500 € pour le CCAS). La commission « Finances » a été consultée et a émis un avis favorable.

Associations	Proposition subvention 2021
CCAS	4 500.00 €
ANDEL	0 €
Anciens combattants Nointotais	300.00 €
Banque Alimentaire	250.00 €
BMX Bolbec Nointot	700.00 €
Club de Loisirs Nointotais	2 000.00 €
Club Activité Détente	1 500.00 €
Club de l'amitié	300.00 €
Coopérative scolaire	800.00 €
Danse Club Nointot	300.00 €
JSN	1 000.00 €
Les petits pieds - Bolbec	150.00 €
Mômes en fête	0 €
Nointot Judo	1 800.00 €
Restos du Cœur	250.00 €
Vélo Club Nointot	400.00 €
TOTAL	14 250.00 €

Le conseil décide d'approuver le montant des subventions versées sur 2021

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Arrivée de Madame Anne-Claire BERTRANDIE

3. Ecole – renouvellement de la dérogation pour la semaine à 4 jours

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation scolaire, le conseil municipal a délibéré pour une organisation dérogatoire du temps scolaire à l'école de Nointot pour un retour à la semaine de 4 jours (délibération 2017/30 du 11/07/2017).

Cette dérogation arrive à échéance cette année, il convient donc de la renouveler.

A compter de la rentrée de septembre 2021, il est proposé de maintenir l'organisation comme suit :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Le conseil d'école s'est prononcé favorablement à ce renouvellement.

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à appliquer les horaires définis ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

→ **13 votes pour, 1 vote contre, 1 abstention**

4. Cimetière – reprise de 7 concessions

Madame Le Maire indique que dans le cadre du travail réalisé par les élus concernant l'apurement des concessions au cimetière, des devis ont été demandés pour la reprise de 7 concessions.

Les pompes funèbres Burette ont fait une offre de prix à 3 157.00 € HT (3 788.40€ TTC) pour l'exécution des travaux suivants :

- 3 déposes de monuments et mise au remblai
- 7 creusements de fosse 1 place
- 7 exhumations de plus de 20 ans
- 7 reliquaires et mise à l'ossuaire

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

-DETR 947.10 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement : 2 841.30 € HT

5 000 € ont été inscrits au budget primitif 2021 à cet effet.

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subventions, commander les travaux et signer tous les documents afférents à cette affaire.

→ **Approuvé à l'unanimité**

5. SDE – demande d'adhésion de Saint-Valéry-en-Caux

Madame le Maire informe que la commune de Saint-Valéry-en-Caux souhaite intégrer le SDE76.

L'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises.

Cette commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an.

Le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail. Il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre.

Le conseil décide d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

→ **Approuvé à l'unanimité**

6. Centre des finances Publiques de Bolbec – réorganisation

Madame le Maire expose le projet de réorganisation des services de la direction départementale des finances publiques. Pour notre canton, cela consiste au transfert de l'accueil des particuliers au centre d'Yvetot, les communes devraient se tourner vers le centre de Lillebonne et le service entreprise serait fusionné avec celui de Fécamp. Le centre de Bolbec ne s'occupant plus que de la trésorerie hospitalière.

Cette mesure impacterait le territoire, ses 20 communes et ses 40 000 habitants car le centre de finances publiques de Bolbec, joue un rôle essentiel, en apportant un accompagnement individualisé des collectivités dans la gestion des finances communales et des usagers dans leurs démarches.

Nous rappelons avec détermination l'intérêt de l'ensemble des missions exercées par le centre des impôts de Bolbec que ce soit auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

La trésorerie est un interlocuteur privilégié pour les usagers qui ne disposent pas de connexion internet. La mise en œuvre de la modernisation de l'action publique par le biais du numérique, de la dématérialisation des documents, ne justifie nullement la disparition des services publics de proximité.

Enfin, cette réorganisation éloignant les services publics de la population, accentuent encore plus le sentiment d'abandon et de désinvestissement de la ruralité, alors que la situation que nous traversons, conforte le besoin de proximité.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Nointot DEMANDE le maintien de l'ensemble des services du centre de finances publics de Bolbec.

→ **Approuvé à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

✓ Monsieur Nicolas Poret demande si la fête du sport est de nouveau organisée cette année, afin de faire revenir les adhérents qui ont parfois déserté les clubs à cause de la Covid. Les élus se mettent d'accord pour l'organiser le dimanche 12 septembre 2021. Tous les Présidents de clubs vont être contactés et une réunion sera organisée d'ici quelques jours.

✓ Ecole

- Les calculatrices ont été distribuées aux CM2 le 24/06/2021 en présence des élus de Nointot et Raffetot
- L'effectif pour la rentrée scolaire 2021-2022 devrait être de 199 enfants

✓ STGS : de nombreux Nointotais ont constaté un problème récurrent de pression d'eau depuis plusieurs mois. En effet, notre secteur est alimenté par le réservoir de Lintot, à la place du réservoir de Rouville (du fait de l'arrêt du forage pour cause de turbidité excessive). Malheureusement, actuellement, il n'y a pas d'autre moyen d'alimenter le secteur. Aujourd'hui l'alimentation est gravitaire, il n'y a pas de pompe. CSA étudie la possibilité de mettre en place un pompage. Cette potentielle solution demande une étude hydraulique, car une augmentation de pression dans tout le réseau sera constatée, et risquerai d'endommager les conduites.

✓ Marché hebdomadaire : un poissonnier devrait venir s'installer d'ici peu, ainsi qu'un charcutier (ce dernier est en attente de livraison de son camion réfrigéré). Les élus regrettent la faible fréquentation du marché. De nombreux exposants se sont succédé depuis plus d'un an, mais peu restent par manque de clientèle. Madame le Maire aimerait que le marché ait lieu le soir, de 16h à 19h par exemple, afin que les travailleurs puissent s'y rendre. Monsieur Christophe Langellier émet l'idée d'installer un panneau au carrefour en face de l'église afin de signaler le marché. De nombreux élus pensent que le marché aurait plus de succès s'il était implanté route de Bernières (place du Presbytère ou salle polyvalente). Les adjoints indiquent que cette solution a déjà été envisagée, mais reste le souci du branchement électrique. Une borne foraine a été installée place Fontaine pour le marché, et cette installation est coûteuse. Il n'est pas envisagé d'implanter une nouvelle borne route de Bernières.

✓ Madame Géraldine Leblond remarque que l'arrêt des cars situé place du presbytère est en piteux état, et que sa taille n'est pas proportionnée pour les nombreux élèves qui attendent les cars. Monsieur Manuel Herrero lui indique que ce dernier est systématiquement dégradé. La commission travaux évoquera cette question le 01.07.21.

✓ Madame le Maire informe le conseil municipal que la compagnie « TotalEnergies » a pour potentiel projet d'implanter une « ferme solaire » à l'ancienne sucrerie. Ceci consiste en l'installation de nombreux panneaux photovoltaïques sous lesquels des moutons entretiendraient les pâtures (éco pâturage). A également été abordée la question du maintien des 6 entreprises actuellement implantées sur ce site, et un programme de l'amélioration de l'habitat pour les 2 habitations qui s'y trouvent également. Les élus accueillent ce projet avec enthousiasme. L'un d'eux demande si les bassins de rétentions seront aménagés par la même occasion. Mme le Maire va aborder le sujet avec « TotalEnergies », car cette question n'a pas encore été évoquée.

✓ Défense incendie : 2 poteaux ont été installés sur la commune : 1 en bas de la cote du Galet, sur la Route de Mirville ; et le 2nd Rue Neuve, à proximité du chemin de la Houssaye.

L'installation des 2 cuves rue Neuve devrait avoir lieu en septembre ou octobre. La municipalité remercie vivement Madame Lhommet pour son don de terrain à la commune.

Enfin, 2 autre poteaux vont être installés d'ici peu (1 Cote du galet/Rue des deux Hameaux et le 2nd Route de la Gare/Allée du Bois.

✓ Des travaux vont avoir lieu d'ici peu Chemin de la Houssaye

✓ Des travaux de rénovation de maçonnerie à l'église auront lieu d'ici septembre

✓ Les travaux pour la pose d'une caméra au carrefour de l'église ont commencé. Le câblage est installé et en attente ; reste les travaux de VRD et l'installation du mat avant raccordement.

✓ Le CCAS a distribué les places de cinéma offertes aux jeunes Nointotais de 3 à 18 ans (pour les familles ayant répondu en décembre 2020). La distribution avait été retardée à cause de la fermeture des cinémas suite à la Covid.

✓ La mairie va prendre contact avec la SNCF afin que la végétation soit entretenue au niveau du pont du Galet.

✓ Madame Martine Besnier indique que la végétation est dense à la Fontaine Palfray. Madame Géraldine Leblond indique qu'en bas de la côte du Galet également. Madame le Maire prend note.

✓ Dates à retenir :

28.06.21 : commission information

01.07.21 : commission travaux

07.07.21 : commission urbanisme PLUi (9h en mairie)

30.09.21 : conseil municipal

✓ Madame Catherine Souzeau, 2^e adjointe, annonce sa démission du conseil municipal, pour cause de déménagement.

✓ Un élu indique que la flamme olympique devrait passer par le château de Mirville en 2024, et se demande si la commune en profite pour organiser quelque chose. Madame le Maire prend note.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

C. COURCOT